

PARTENAIRES



Les Espaces Insertion Emploi

**Direction Insertion, Emploi et
Lutte contre la Pauvreté**

**Dans l'Allier, le suivi et l'accompagnement
des allocataires du RSA dans leurs
démarches pour le retour à l'emploi s'inscrit
avec le Fonds Social Européen Plus (FSE+).**




Cofinancé par
l'Union européenne


LA LOI POUR LE PLEIN EMPLOI




La loi du 18 décembre 2023 vient réaffirmer l'objectif du retour à l'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour atteindre un taux de chômage de 5%.

LOI POUR LE PLEIN EMPLOI


 Diagnostic global de l'allocataire et orientation vers un référent adapté


 Inscription automatique et obligatoire à France Travail


 Signature d'un contrat d'engagement avec un référent d'accompagnement

Dans l'Allier, la loi pour le Plein emploi accompagne les allocataires du RSA (ARSA) qui ont été orientés sur un parcours emploi ou équilibré au même titre que France Travail. De ce fait, une nouvelle dynamique est impulsée tant avec les entreprises qu'avec le public, en travaillant, entre autres, l'accès à l'emploi des publics les plus fragilisés.

➔ Chaque ARSA* bénéficie d'un accompagnement intensifié et personnalisé avec un référent unique.

 Accompagnement intensifié et personnalisé

 Obligation de réaliser des démarches d'insertion professionnelles

 Sanctions en cas de non-respect des engagements

*ARSA = Allocataire RSA

PARCOURS D'UN ALLOCATAIRE RSA (ARSA)



1 Demande du RSA
auprès de la CAF ou de la MSA.

3 Validation de l'orientation
par le Responsable de l'Espace
Insertion Emploi.

5 Accompagnement

- ➔ Par le RAE* ou TSI* grâce à la **boîte à outils** à disposition.
- ➔ Aide au retour à l'emploi durable.

Intensifié

🗓 1 RDV / semaine ⌚ 2 mois
puis 🗓 1 RDV / 2 semaines ⌚ 4 mois

puis Standard

🗓 1 RDV / mois ⌚ 6 mois

2 Évaluation participative
obligatoire

- ➔ Pour définir l'orientation et la référence d'accompagnement de l'ARSA*
- ➔ Réalisée par l'évaluateur orientateur de l'EIE*

4 Signature d'un
contrat d'engagement

- ➔ Rendez-vous de contractualisation obligatoire avec le référent d'accompagnement RAE* ou TSI*.

Boîte à outils / dispositifs

Médiateur Emploi

Booster

Ouiform

15h collectivité/entreprise

SYNERGIE

Plateforme Mobilité

PMSMP

MARSE

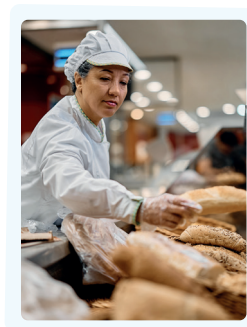


Mise en place de sanctions en cas de non respect des droits et devoirs.
Diminution du RSA voire suppression totale.

C'EST QUOI LES ESPACES INSERTION EMPLOI ?

Le Conseil départemental de l'Allier est l'acteur central de la mise en œuvre des politiques d'insertion.

Il accompagne les publics les plus éloignés du marché du travail dans leur insertion sociale et professionnelle.



Les Espaces Insertion Emploi (EIE) sont les espaces qui favorisent l'accès à l'emploi. Leur activité s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi pour le Plein emploi avec la spécificité d'accompagner les allocataires du RSA (ARSA) qui ont été orientés sur un parcours emploi ou équilibré au même titre que France Travail.

Ces EIE* favorisent l'accès à l'emploi en déployant sur chacun des bassins du Département :

- 👤 **Évaluateurs-orientateurs**
- 👤 **Référénts d'Accompagnement Emploi (RAE)**
- 👤 **Travailleurs Sociaux Insertion (TSI)**
- 👤 **Médiateurs emploi**
- 👤 **Responsables des EIE***



Leurs missions

- ➔ **Accompagner les ARSA*** dans leur accès à l'emploi en construisant avec eux un projet réaliste et réalisable.
- ➔ **Travailler en partenariat** avec les acteurs du réseau pour l'Emploi.

*ARSA = Allocataire RSA, EIE = Espace Insertion Emploi, RAE = Référént d'Accompagnement Emploi, TSI = Travailleur Social Insertion



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN PLUS (FSE+)



Qu'est ce que le Fonds Social Européen Plus (FSE+) ?

« Favoriser l'inclusion active, afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination, et la participation active, et l'amélioration de l'employabilité, pour les groupes défavorisés ».

Ce programme FSE+ 2021-2027 est destiné prioritairement aux personnes éloignées de l'emploi et en risque d'exclusion.

Principes de la propriété 1 du FSE +

Le programme vise à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle.

Qu'est ce que le FSE + à la Direction Insertion Emploi et Lutte contre la Pauvreté du Département de l'Allier ?

Il regroupe l'ensemble des actions en faveur des publics vulnérables ou exclus et soutient le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Il soutient l'accompagnement global et les accompagnements intensifiés avec les 15h de la loi pour le Plein emploi au sein des Espaces Insertion Emploi (EIE).



Scannez ce QR code pour plus d'infos
ou rendez-vous sur www.allier.fr

Fonds social européen 



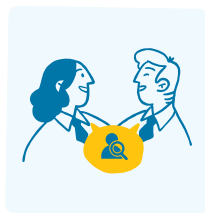
Cofinancé par
l'Union européenne



QUI POUR VOUS ACCOMPAGNER ?



Ces équipes de professionnels sont chargées d'accompagner chaque allocataire dans leur insertion professionnelle et sociale. Ils veillent à la réalisation d'un parcours sans couture de l'entrée à la sortie du dispositif RSA.



L'Évaluateur Orientateur des ARSA* de l'EIE*

- **Anime une évaluation participative d'information** sur les droits et devoirs de chaque ARSA*.
- **Réalise le diagnostic** socio-professionnel de chaque ARSA*.
- **Préconise l'orientation** pour l'ARSA* vers le référent d'accompagnement le plus adapté à sa situation.



Le Responsable de l'EIE*

- **Valide** l'orientation de l'ARSA* et désigne le Référent d'Accompagnement.
- **Pilote** la mise en œuvre de l'opérationnalité et la généralisation de la loi pour le plein emploi sur chaque bassin.
- **Encadre** techniquement et hiérarchiquement les agents.
- **Coordonne** l'activité de l'EIE et des relations partenariales.
- **Anime et garantit** la mise en œuvre des équipes pluridisciplinaires et des sanctions qui en découlent.

*ARSA = Allocataire RSA, EIE = Espace Insertion Emploi, RAE = Référent d'Accompagnement Emploi, TSI = Travailleur Social Insertion, *FSE+ = Fonds Social Européen Plus



Le Référent d'Accompagnement Emploi (RAE) de l'EIE*

- ➔ **Assure l'accompagnement** intensifié et individualisé des ARSA*.
 - ➔ **Orienté** vers les 15 heures d'activité et les dispositifs permettant **un retour à l'emploi durable à court terme**.
-



Le Travailleur Social Insertion (TSI) de l'EIE*

- ➔ **Assure l'accompagnement** intensifié et individualisé des ARSA*
 - ➔ **Orienté** vers les 15 heures d'activité et les dispositifs permettant la levée des **freins sociaux légers pour un retour à l'emploi durable à moyen terme**.
-



Le Médiateur Emploi de l'EIE*

se base sur la méthode de l'Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD).

- ➔ **Rencontre des entreprises** pour recruter « autrement », à savoir sans CV ni lettre de motivation.
 - ➔ **Met en relation** les ARSA* et les entreprises prospectées sur un poste de travail et dans l'objectif d'un retour à l'emploi durable, en articulation avec le RAE* ou le TSI*.
-



L'Assistant administratif

Ce poste n'est pas cofinancé par le FSE+*

- ➔ **Sont garants** du suivi administratif des ARSA* durant tout leur parcours.

Les Espaces Insertion Emploi



Moulins

16 rue de Decize
03000 Moulins

04 70 34 16 55

04 70 34 16 56

Montluçon

16 rue Hector-Berlioz
03100 Montluçon

04 70 34 16 88

Vichy

9 place Félix Cornil
03300 Cusset

04 70 34 14 37

04 70 34 16 52



**Pour toute information
vous pouvez contacter la
Direction Insertion, Emploi et
Lutte Contre la Pauvreté (DIELCP)**

☎ 04 70 34 40 03



Le Département s'engage aux côtés
des entreprises et des demandeurs d'emploi.

Département de l'Allier

Conseil départemental de l'Allier

1 avenue Victor Hugo, 03000 Moulins
04 70 34 40 03



Cofinancé par
l'Union européenne

allier.fr

